



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CIMENTS FRANÇAIS A ADOPTÉ SON AVIS MOTIVÉ SUR LE PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE D'ITALCEMENTI ET RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES D'APPORTER LEURS TITRES À L'OFFRE**

**Paris, le 20 mai 2014** – Le conseil d'administration de Ciments Français s'est réuni le 19 mai 2014 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Méric afin de prendre connaissance du projet d'offre publique d'achat simplifiée qui sera déposé par Italcementi ce jour et dont les termes ont été améliorés depuis l'annonce de l'opération le 6 mars dernier. Italcementi ayant en effet souhaité, postérieurement au paiement du solde du dividende 2013 de 1,50 euro par action intervenu le 5 mai, augmenter le prix de l'offre de 3 euros par action, elle propose finalement aux actionnaires de Ciments Français de recevoir un montant de 79,50 euros pour chaque action apportée à l'offre.

Le conseil d'administration a pris connaissance du rapport de l'expert indépendant sur les conditions financières de l'offre. Le comité des administrateurs indépendants de Ciments Français, qui a supervisé les travaux de l'expert indépendant, a également présenté les conclusions de ses travaux au conseil.

Le conseil a noté que l'expert indépendant considère que le prix de 79,50 euros par action Ciments Français proposé par Italcementi, qui se situe dans le haut de la fourchette de valorisation, constitue un prix équitable pour les actionnaires minoritaires de Ciments Français, y compris en cas de procédure de retrait obligatoire. Il a également constaté que le comité des administrateurs indépendants estime notamment que la réussite de l'offre est de nature à améliorer de manière significative le fonctionnement de Ciments Français et de ses filiales, et que compte tenu de l'amélioration des termes de l'opération décidée par Italcementi, le prix proposé reflète la valeur actuelle et le potentiel de croissance du titre Ciments Français.

Le conseil d'administration a, conformément à la réglementation boursière, rendu son avis motivé sur l'offre pour Ciments Français, ses actionnaires et ses salariés. Il considère à ce titre que l'offre est dans l'intérêt de la société et qu'elle est de nature à lui permettre de développer plus efficacement ses activités. Il estime également que l'offre permettra aux actionnaires minoritaires de Ciments Français de bénéficier d'une liquidité immédiate à un prix qui se situe dans la partie haute de la fourchette d'estimations résultant des critères de valorisation retenus. En conséquence, le conseil d'administration recommande aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'offre.

\*\*\*

**SUR INTERNET : [www.cimfra.com](http://www.cimfra.com) et [www.italcementigroup.com](http://www.italcementigroup.com)**

**Ciments Français**  
**Relations presse**  
**Tel: +33 (0)1 42 91 76 87**

**Ciments Français**  
**Relations investisseurs**  
**Tel: +33 (0)1 42 91 76 76**

**DGM Conseil**  
*Michel Calzaroni*  
[m.calza@dgm-conseil.fr](mailto:m.calza@dgm-conseil.fr)  
*Olivier Labesse*  
[labesse@dgm-conseil.fr](mailto:labesse@dgm-conseil.fr)  
*Tél : +33 (0)1 40 70 11 89*